

ÉVALUATION POUR FIN DE SUCCESSION

Le prix d'un bijou décrit dans une telle évaluation est établi pour fin de succession. Ce document est fait dans le seul but de permettre un partage des bijoux de façon équitable avec les autres biens de la succession entre les héritiers. Chaque bijou est évalué tel que vu et la valeur donnée tient compte de l'état du bijou, sa condition, sa portabilité, sa commodité, son ancienneté ainsi que des réparations à y apporter si nécessaire.

Ce montant n'exprime pas la valeur de remplacement à neuf du bijou. Le prix établi peut correspondre entre 10% et 75% du prix de remplacement régulier avant toutes taxes d'un objet similaire neuf (en poids, caratage, qualité de l'or, qualité de la finition, et des gemmes) qui se vend dans un établissement commercial au détail. Cette valeur donnée à un article de succession reflète généralement approximativement le montant d'argent qu'un héritier pourrait espérer récupérer s'il voulait s'en départir ou l'échanger.

Ce document n'est pas une offre d'achat.

La personne qui désire conserver un ou des bijoux décrits dans cette évaluation et qui voudrait avoir une évaluation pour fins d'assurances est invitée à communiquer avec nous. Il nous fera plaisir de refaire le document pour qu'il puisse convenir à votre assureur puisque ce dernier requiert une valeur à neuf.